

COMpte-REndu SOMMAIRE DE LA SéANce DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le mardi huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric LEMBO, Maire.

Étaient présents : Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-France PICHARD, M. Jean-Marc CADET, Adjoint, Mmes Assma GELÉ, Danièle BISSON, MM Fabrice WEBER, Emmanuel PLASSON, Mmes Lucie LECOLLOEC, Paule ELIE, MM Patrice ROMERO, Franck BAILLEUL (arrivée à 19 h 10) et M. Claude LEMARCHAND

Était absent excusé : M. Olivier DAVID qui donne pouvoirs à M. Bertrand DAUDIN

Madame Lucie LECOLLOEC a été élue Secrétaire (2 abstentions : Patrice ROMERO et Paule ELIE – Franck BAILLEUL non arrivé)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JUIN 2015

Le procès-verbal de la séance du mardi 31 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que Madame Marianne BÂTY l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Cette démission est motivée par le fait que ses activités professionnelles l'obligent à quitter la région.

Monsieur le Maire tient à remercier Madame BÂTY pour l'action qu'elle a menée au sein de l'équipe municipale.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet du Loiret en a été informé

Conformément à l'article L 270 du Code Électoral Monsieur Claude LEMARCHAND, suivant immédiat sur la liste « Ménestreau Avenir » dont faisait partie Madame Marianne BÂTY lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

ROUTE DE SENNELY ET RUE CREUSE : EXTENSION DES RÉSEAUX EU / ÉCLAIRAGE PUBLIC / TRANCHÉE GAZ / RENFORCEMENT DU RÉSEAU AEP – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E.)

- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) établi par le Cabinet INCA pour la réalisation de l'extension du réseau d'eaux usées et le renforcement du réseau d'eau potable route de Sennely. Cette extension nécessite techniquement de se reprendre sur la canalisation de Ø 100 située à l'angle de la rue Creuse et de la rue des Saint Martin. Ainsi, il faut également renforcer ce réseau d'eau potable rue Creuse en Ø 100. De même, il a été prévu la possibilité de passer deux fourreaux pour le gaz et l'éclairage public.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à cet effet notamment pour lancer la consultation et signer l'ensemble des pièces du marché.

COMPTABILITÉ - DÉCISIONS MODIFICATIVES N ° 2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

- DÉCIDE :

• **BUDGET PRINCIPAL**

- les virements de crédits ci-après afin de régler la facture due à la société E.T.E. 45 concernant la réalisation du Conseil d'Orientation Énergétique du Patrimoine. Cette prestation avait initialement été inscrite à l'article 2313 :

Sens	Imputation	Libellé	Montant en €
D	203 / 2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	+ 6 600,00
D	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	- 6 600,00

• BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT

- les augmentations de crédits ci-après afin, d'une part, d'acquérir un terrain situé route de Marcilly destiné à la réalisation d'un nouveau forage (emplacement réservé n° 19 du PLU) et, d'autre part, de rembourser en partie l'emprunt souscrit dans le cadre de la construction d'une station d'épuration :

Sens	Imputation	Libellé	Montant en €
D	2111	Terrains nus (<i>achat terrain route de Marcilly</i>)	+ 9 000,00
R	1641	Emprunts	+ 9 000,00
D	1641	Emprunts (<i>remboursement emprunt court terme</i>)	+ 300 000,00
R	1641	Emprunts	+ 300 000,00

ÉDUCATION MUSICALE A L'ÉCOLE – MAINTIEN DE LA PRESTATION

- DÉCIDE de maintenir la prestation « éducation musicale à l'école » dispensée aux élèves des quatre classes de l'école élémentaire durant le temps scolaire pour la saison 2015 / 2016, chaque lundi de 13 h 30 à 16 h 00.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique diverses informations aux membres de l'assemblée, à savoir :

• Ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 €

Une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € a été ouverte, sur le Budget Principal, auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire de Saint Jean de Braye en attendant le versement des subventions de l'Agence de l'eau liées à la construction de la station d'épuration et du bassin d'orage.

Le 19 juin 2015 une somme de 100 000 € a été tirée sur cette ligne de trésorerie. Elle a été remboursée en intégralité le 10 août 2015.

• Chemin de Croix

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), par courrier en date du 27 juillet 2015, a fait part de la prise en charge de 40 % de la dépense soit 11 886 € sur un total de 29 715 € HT.

Par ailleurs le Conseil départemental, par lettre en date du 23 juillet 2015, a précisé que le dossier de demande de subvention présenté par la commune était en cours d'instruction.

En ce qui concerne la restauration des stations, Madame TREMOULET a prévenu qu'en raison d'une surcharge de travail jusqu'à la fin de l'année elle ne pourra assurer son intervention qu'en décembre 2015 / janvier 2016. La DRAC a été informée de cette situation et accepte que la restauration ne débute qu'en janvier 2016. Cela n'aura aucune incidence sur l'attribution de la subvention.

• Accueil de loisirs du mercredi après-midi

En septembre, seulement 7 enfants des classes de maternelles et d'élémentaires sont inscrits à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi. Certains mercredis ce chiffre descend même à 6 voire 5 enfants.

Dans ces conditions l'accueil de loisirs n'est pas viable. En effet d'une part les tranches d'âges sont trop disparates pour permettre la mise en œuvre d'activités intéressantes pour les enfants. D'autre part, le prestataire de service a alerté la commune sur le fait qu'un centre de loisirs ne pouvait fonctionner correctement qu'à partir de 10 enfants.

En conséquence, si pour les mois à venir les inscriptions ne sont pas plus nombreuses, la commune se verra contrainte de prononcer la fermeture de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi.

• Accueil de loisirs des petites vacances

En raison du nombre beaucoup trop faible de famille intéressée, la commune de Ménestreau-en-Villette n'organise pas d'accueil de loisirs durant les petites vacances. Par contre des contacts ont été pris avec les communes de La Ferté Saint-Aubin et Marcilly-en-Villette pour que les enfants de Ménestreau-en-Villette puissent être accueillis dans leurs accueils de loisirs.

• Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

78 enfants participent au TAP cette année toujours encadrés par l'U.F.C.V.

- **INSEE**

Le résultat du recensement de la population est le suivant :

- ⇒ Résidences principales : 592
- ⇒ Résidences secondaires : 146
- ⇒ Logements non enquêtés : 2
- ⇒ Total logements : 740
- ⇒ Habitants : 1 468

- **Remerciements**

Des lettres de remerciements ont été adressées en mairie par certains organismes ayant perçu de la commune des subventions ou des cotisations, à savoir : l'Union pour la Culture Populaire en Sologne (UCPS), les Bibliothèques Sonores et la Fondation du Patrimoine.